



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Rapport financier trimestriel du troisième trimestre de 2024-2025

Au 31 décembre 2024 (non audité)

Présenté au Bureau de régie interne

Table des matières

Section 1 : Vue d'ensemble	3
Section 2 : Résumé à l'intention de la haute direction	3
Section 3 : Information financière comparative	4
Résultats financiers des opérations par programme	4
Résultats financiers des opérations par catégorie de dépenses et de revenus.....	5
Budget annuel approuvé (autorisations)	6
Événements importants et contexte opérationnel actuel	7
Section 4 : Annexes	8

Section 1 : Vue d'ensemble

Le *Rapport financier trimestriel* est présenté au Bureau de régie interne (le Bureau) afin d'assurer une surveillance efficace des fonds publics. Il compare les renseignements financiers cumulatifs de l'exercice en cours avec ceux de l'exercice précédent.

Le présent rapport, qui couvre la période de neuf mois se terminant le 31 décembre 2024, est préparé selon la comptabilité d'exercice et comprend des estimations raisonnables.

Section 2 : Résumé à l'intention de la haute direction

Le coût de fonctionnement net cumulatif de l'exercice s'élève à **551 M\$**, soit une augmentation de **25,8 M\$ (4,9 %)** par rapport à la même période de l'année précédente. Cela s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'augmentation des salaires et des avantages sociaux en raison des rajustements en lien au coût de la vie pour les députés, les agents supérieurs de la Chambre et certains employés de l'Administration de la Chambre, ainsi que d'une dotation supplémentaire en personnel pour les projets de soutien aux députés, la transformation des procédures parlementaires et la sécurité;
- l'augmentation des licences informatiques pour la Vision et le plan à long terme (VPLT) et pour le centre de données de reprise après sinistre, ainsi que les frais de location des bureaux de circonscription;
- l'augmentation des revenus en raison de la facturation anticipée pour des services fournis aux ministères fédéraux;
- l'augmentation de la cotisation de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires, attribuable à un changement de méthodologie et à la hausse des salaires et des taux de cotisation;

Ces augmentations sont compensées par :

- une diminution des achats de matériel informatique pour les projets liés à la VPLT, y compris le centre de données de reprise après sinistre;
- une réduction des coûts liés à la VPLT en raison de la reclassification des dépenses de réparation et d'entretien en tant qu'actifs en construction plutôt qu'en dépenses courantes.

Le budget de la Chambre des communes pour 2024-2025 est de **772,1 M\$**, soit une augmentation de **21,1 M\$ (2,8 %)** par rapport à 2023-2024.

Le budget total comprend les éléments suivants :

- 623,7 M\$ provenant du Budget principal des dépenses;
- 41,4 M\$ provenant du Budget supplémentaire des dépenses (B), soit :
 - 21,2 M\$ pour le report de fonds du budget de fonctionnement de 2023-2024,
 - 7,7 M\$ pour le maintien et le renforcement du soutien à la sécurité des députés,
 - 10,7 M\$ pour les augmentations économiques de certains employés de l'Administration de la Chambre (une réduction de 0,8 M\$ par rapport aux soumissions originales),
 - 1,8 M\$ pour les régimes d'avantages sociaux des employés;
- 107 M\$ pour les services reçus gratuitement.

Au 31 décembre 2024, les fonds disponibles de la réserve centrale, y compris les fonds reportés du budget de fonctionnement, ont été alloués à des initiatives particulières comme la transformation des délibérations parlementaires, le remplacement du Portail financier des députés et la mise en œuvre des initiatives faisant partie du *Plan d'accessibilité de la Chambre 2023-2025*. Une partie des coûts de la transformation des délibérations parlementaires sera absorbée par les excédents provenant du programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre. L'Administration de la Chambre continuera de surveiller l'environnement actuel et, dans la mesure du possible, d'atténuer les risques grâce à de bonnes pratiques de planification et de gestion financière qui appuient les priorités stratégiques et favorisent l'utilisation efficace des ressources.

L'Administration de la Chambre mène ses activités dans les limites des autorisations approuvées, et il n'y a pas d'autres préoccupations importantes à porter à l'attention du Bureau.

Section 3 : Information financière comparative

Résultats financiers des opérations par programme

Les coûts de fonctionnement nets au 31 décembre 2024 s'élèvent à **551 M\$** par rapport à **525,2 M\$** à la même période l'an dernier, soit une augmentation globale de **25,8 M\$** ou **4,9 %**. Le tableau suivant présente la ventilation des coûts de fonctionnement nets par programme au 31 décembre des exercices 2024-2025 et 2023-2024.

Tableau 1. Coûts de fonctionnements nets d'une année à l'autre par programme au 31 décembre

(en milliers de dollars)

Programme	Cumul annuel au 31 décembre		Écart (\$)	Écart (%)
	Résultats de 2024-2025	Résultats de 2023-2024		
Députés et agents supérieurs de la Chambre	250 036	236 800	13 235	5,6
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	4 371	5 115	(744)	(14,5)
Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre	254 406	241 915	12 491	5,2
Programme de l'Administration de la Chambre	209 201	205 173	4 029	2,0
Total des dépenses de fonctionnement nettes	463 608	447 088	16 520	3,7
Services reçus gratuitement ¹	87 364	78 095	9 269	11,9
Total des coûts de fonctionnement nets	550 972	525 183	25 789	4,9

Note : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹Pour plus d'information sur les services reçus gratuitement, voir le tableau 2.

Résultats financiers des opérations par catégorie de dépenses et de revenus

Le tableau suivant présente les coûts de fonctionnement nets par catégorie de dépenses et de revenus au 31 décembre de l'exercice 2024-2025.

Tableau 2. Coûts de fonctionnement nets d'une année à l'autre par catégorie de dépenses et de revenus au 31 décembre

(en milliers de dollars)

Catégorie de dépenses et de revenus	Cumul annuel au 31 décembre		Écart (\$)	Écart (%)
	Résultats de 2024-2025	Résultats de 2023-2024		
Dépenses de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux	364 911	343 312	21 599	6,3
Transport et télécommunications	35 759	36 338	(579)	(1,6)
Services professionnels et spéciaux	16 678	16 907	(230)	(1,4)
Locations et licences	23 807	21 414	2 393	11,2
Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires	9 262	11 559	(2 297)	(19,9)
Services publics, fournitures et approvisionnements	8 468	8 006	461	5,8
Services de publicité et d'impression	9 524	8 680	843	9,7
Amortissement des immobilisations corporelles	7 007	7 441	(434)	(5,8)
Réparations et entretien	4 220	7 470	(3 250)	(43,5)
Paiements de transfert aux associations internationales	1 019	1 178	(159)	(13,5)
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	71	26	45	171,1
Autres	761	417	345	82,8
Total des dépenses de fonctionnement	481 487	462 749	18 738	4,0
Revenus				
Recouvrements des coûts	(14 568)	(12 312)	(2 256)	18,3
Services de restauration – ventes	(3 157)	(3 155)	(2)	0,1
Autres	(155)	(195)	40	20,5
Total des revenus	(17 880)	(15 661)	(2 218)	14,2
Total des dépenses de fonctionnement nettes	463 608	447 088	16 520	3,7
Autres dépenses : services reçus gratuitement				
Services d'installation	58 950	58 107	842	1,4
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire	28 322	19 840	8 482	42,8
Indemnités pour accident du travail	92	148	(56)	(37,7)
Total des autres dépenses	87 364	78 095	9 269	11,9
Total des coûts de fonctionnement nets	550 972	525 183	25 789	4,9

Note : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Les écarts d'une année à l'autre de **25,8 M\$** s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation principalement due aux rajustements en lien avec le coût de la vie et l'augmentation du nombre d'employés des députés et des agents supérieurs de la Chambre, ainsi qu'aux augmentations législatives des indemnités de session et des rémunérations supplémentaires des députés, conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*. Pour l'Administration de la Chambre, la hausse est attribuable aux rajustements en lien avec le coût de la vie pour les employés, à une dotation supplémentaire en personnel pour la sécurité et la transformation des procédures parlementaires, et au soutien des projets axés sur les députés.
- **Locations et licences** : augmentation principalement due aux licences informatiques pour la VPLT et les systèmes à l'appui des députés, comme le centre de données de reprise après sinistre, et aux frais de location des bureaux de circonscription.
- **Matériel informatique et de bureau, mobilier et accessoires** : diminution principalement attribuable à l'achat d'équipements l'année précédente pour les projets liés à la VPLT, y compris le cycle de vie du centre de données.
- **Réparations et entretien** : diminution principalement due aux coûts de réparation et d'entretien liés à la rénovation des bureaux au 131, rue Queen, qui sont désormais classés sous les actifs en construction aux termes de la VPLT plutôt que sous les dépenses courantes.
- **Revenus** : augmentation principalement due au calendrier de la facturation des recouvrements pour des services fournis aux ministères fédéraux, comme Services publics et Approvisionnement Canada. Cette hausse est également attribuable à des recouvrements plus élevés des coûts de licences auprès des partenaires de la cité parlementaire.
- **Services reçus gratuitement** : augmentation des cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire principalement attribuable à un changement de méthodologie ainsi qu'à la hausse des salaires et des taux de cotisation.

Budget annuel total (autorisations)

Le budget approuvé de la Chambre pour 2024-2025 est de **772,1 M\$**, soit une augmentation de **21,1 M\$ (2,8 %)** par rapport à l'année précédente, principalement en raison des éléments suivants :

- 7,7 M\$ pour le maintien et le renforcement du soutien à la sécurité des députés;
- 5,6 M\$ pour les augmentations liées au coût de la vie pour les budgets des députés et des agents supérieurs de la Chambre, y compris les allocations pour les déplacements et les baux de bureaux de circonscription;
- 4,7 M\$ pour les augmentations économiques de certains employés de l'Administration de la Chambre;
- 3,6 M\$ pour la gestion du cycle de vie et le maintien des technologies de reprise après sinistre et des services des installations;
- 1,8 M\$ pour les indemnités de session et les rémunérations supplémentaires des députés.

Pour obtenir plus de détails sur les changements d'une année à l'autre par programme et par initiative, voir respectivement les annexes A et B.

Événements importants et contexte opérationnel actuel

Répercussions sur les tendances des dépenses

Inflation : Même si l'indice des prix à la consommation (IPC)¹ rajusté est passé de 2,6 % à 1,8 % entre décembre 2023 et décembre 2024, le coût de la vie a augmenté, mais à un rythme légèrement plus lent que celui de l'année précédente. L'Administration de la Chambre n'inclut pas les rajustements inflationnistes non salariaux dans le Budget principal des dépenses. Elle continue de surveiller et d'évaluer ces répercussions et demandera à obtenir des fonds supplémentaires, au besoin.

Prorogation : La prorogation de la première session de la 44^e législature a été annoncée le 6 janvier 2025. Ce processus formel met fin à la session actuelle et suspend provisoirement les travaux parlementaires, y compris les délibérations en cours et les réunions de comité prévues. Une nouvelle session débutera le 24 mars 2025, marquant la reprise des activités législatives, notamment le dépôt de projets de loi et la présentation d'initiatives. La prorogation aura une incidence sur la planification et l'organisation des fonctions parlementaires, et la Chambre en ressentira les effets au quatrième trimestre. Ces répercussions seront suivies pour le reste de l'exercice.

Initiatives de transformation organisationnelle

Accessibilité : La Chambre a publié officiellement son [Plan d'accessibilité 2023-2025](#) en décembre 2022. Préparé conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), ce plan décrit les mesures que la Chambre prendra pour recenser, éliminer et prévenir les obstacles qui limitent la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. La Chambre reconnaît que chaque personne a ses propres forces et défis, et elle apprécie cette diversité.

Le [Rapport d'étape 2024](#), publié en décembre 2024, met en lumière plusieurs réalisations importantes, notamment :

- Des améliorations significatives à l'accessibilité de sites Web et à la formation destinée aux députés, à leur personnel et aux gestionnaires de l'Administration de la Chambre afin de leur donner les outils nécessaires pour soutenir les employés en situation de handicap.
- L'introduction d'une politique visant à mieux soutenir les employés en situation de handicap.
- La création d'un groupe pour les employés en situation de handicap et leurs collègues solidaires afin de promouvoir plus d'inclusion dans l'organisation.

Des détails supplémentaires sur ces initiatives sont accessibles dans le Rapport d'étape 2024.

Amélioration de l'environnement de sécurité : Les progrès de diverses initiatives portant sur l'amélioration de la sécurité des députés, amorcées en 2020-2021, se poursuivront en 2024-2025 et par la suite. Ces initiatives visent à assurer un environnement sécuritaire aux députés et à leur personnel dans la cité parlementaire, dans leurs résidences et dans leur circonscription.

Investissement dans l'infrastructure : L'investissement nécessaire pour moderniser et réhabiliter l'édifice du Centre (désormais appelé l'édifice du Parlement) dans le cadre de la VPLT s'est poursuivi cette année. L'objectif est de fournir aux parlementaires des installations modernisées pour répondre à leurs besoins en technologie, en radiodiffusion et en vidéoconférence, en sécurité physique, en cybersécurité, en accessibilité et en durabilité.

¹ L'IPC rajusté exclut les composantes volatiles, comme les fruits et légumes, l'essence, le taux d'intérêt hypothécaire et les produits du tabac.

Évaluation stratégique interne des opérations : La Chambre des communes, sous la direction du greffier et secondée par le Groupe de gestion du greffier, a élaboré un cadre d'évaluation stratégique interne des opérations (ESIO) pour améliorer l'efficacité et la durabilité. Approuvé par le Bureau le 5 décembre 2024, ce cadre se concentre sur l'efficacité et l'amélioration de la prestation de services grâce à des outils d'aide à la décision comme des catalogues de services et des mesures de performances.

L'ESIO s'aligne sur le *Plan stratégique 2023-2027* de l'Administration de la Chambre et est structuré autour de quatre piliers clés : gouvernance, gérance, efficacité opérationnelle et profil de risque.

Section 4 : Annexes

Annexe A. Budget annuel (autorisations) par programme

Le tableau ci-dessous présente le budget total d'un montant de **772,1 M\$** pour 2024-2025.

(en milliers de dollars)

Programme	Budget de 2024-2025	Budget de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)
Députés et agents supérieurs de la Chambre	375 976	360 500	15 476	4,3
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	10 047	9 280	767	8,3
Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre	386 023	369 781	16 243	4,4
Programme de l'Administration de la Chambre	279 058	271 444	7 613	2,8
Autorisations approuvées par le Bureau	665 081	641 225	23 856	3,7
Services reçus gratuitement	107 042¹	109 836	(2 794)	(2,5)
Budget total	772 123	751 061	21 062	2,8

Note : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹Ce montant est une estimation et sera rajusté pour tenir compte des chiffres réels à la fin de l'exercice.

Annexe B. Changements d'une année à l'autre au budget total par initiative en date du 31 décembre

(en milliers de dollars)

Description	Budget (\$)
Autorisations approuvées par le Bureau pour 2023-2024 (incluant le Budget supplémentaire des dépenses de 2023-2024)	641 225
Augmentations économiques approuvées pour certains employés de l'Administration de la Chambre	15 180
Augmentations liées au coût de la vie pour les budgets des députés et des agents supérieurs de la Chambre, y compris les allocations pour les déplacements et les baux des bureaux de circonscription	5 632
Gestion du cycle de vie et maintien des technologies de reprise après sinistre et des services des installations	3 637
Indemnités de session et rémunérations supplémentaires des députés	1 770
Conférences et assemblées (OSCE, APF, OTAN) ¹	779
Régimes de retraite des députés (comptes ARP et CRP) ²	400
Plan d'accessibilité 2023-2025	(458)
Régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)	(380)
Budget supplémentaire des dépenses de 2024-2025 par rapport à celui de 2023-2024 ³	(2 702)
Budget total approuvé	665 081
Services reçus gratuitement⁴	107 042
Budget total	772 123

Note : Comme il s'agit de montants arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

¹ OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie, OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

² ARP : allocations de retraite des parlementaires, CRP : convention de retraite des parlementaires

³ Le montant reflète une réduction de 10,5 M\$ liée aux augmentations économiques pour certains employés de l'Administration de la Chambre, une baisse de 1,4 M\$ pour les RASE, et une augmentation de 7,7 M\$ pour le maintien et le renforcement du soutien à la sécurité des députés.

⁴ Ce montant est une estimation et sera rajusté pour tenir compte des chiffres réels à la fin de l'exercice.